



Mettre l'augmentation des salaires à l'ordre du jour

Triste constat : depuis plusieurs années, les négociations sur les salaires menées dans la Commission Paritaire Nationale n'ont pas permis de maintenir le pouvoir d'achat des agents. La valeur du point d'indice n'est que peu ou pas revalorisée.

Cette politique salariale n'est malheureusement pas propre aux Chambres de Commerce et d'Industrie.

Partout, le patronat cherche à individualiser les salaires pour mettre en place ce qu'il appelle les « *augmentations au mérite* » pour, en réalité, **donner le moins possible.**

Les agents ont-ils pu tirer leur épingle du jeu avec les augmentations au mérite (baptisée "au choix" dans les CCI) ? Non !

Outre le caractère opaque de ces augmentations (puisqu'on ne connaît pas le début du commencement des critères qui s'appliqueraient), les chiffres dont nous disposons montrent que pour beaucoup d'agents le compte n'y est pas.

Les informations données par CCI France dans le bilan social parlent d'elles-mêmes :

En 2009, 25 % des employés, 27 % des agents de maîtrise, 25 % des cadres ont eu une augmentation dont le montant n'est pas précisé. Et en 2010, 21 % des employés, 25 % des agents de maîtrise, 22 % des cadres.

Non seulement tous les agents ne sont pas, loin s'en faut, concernés. Mais qui plus est, le nombre de bénéficiaires est en baisse pour toutes les catégories.

C'est donc bien la baisse du pouvoir d'achat de la grande majorité des agents qui est programmée.

Pour FORCE OUVRIÈRE, il est urgent de mettre un coup d'arrêt.

Dès le 19 décembre, date de la CPN, nous demanderons d'engager une vraie négociation visant à maintenir et si possible rattraper le pouvoir d'achat des agents par une hausse de 6 % de la valeur du point d'indice. 4% de rattrapage du pouvoir d'achat pour 2011 et 2012 et 2% pour 2013.

Parallèlement à cette revendication, nous demandons l'ouverture d'une négociation spécifique pour mettre un terme aux inégalités salariales existantes pour des postes identiques dans les CCI.

Nous vous tiendrons informés de la réponse des élus.

**AVEC FORCE OUVRIÈRE,
AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !
À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL !**

Le lundi 7 janvier 2013

✂ -----

Bulletin d'adhésion 2013 à retourner à Syndicat National
FO-CCI 2 rue Adolphe Julien 75001 PARIS ou focci.bn@gmail.com

Je soussigné.....désire adhérer à Force Ouvrière CCI.
Vous pouvez me contacter au ☐ :....., au mail @ :.....
ou à l'adresse postale :.....